

Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris
Section Commande Publique

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Travaux de réfection des sanitaires du Centre de Secours de Pantin

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°
Date limite de remise des plis
Procédure de passation

2600059

07/09/2026 11h 00

Procédure adaptée restreinte

(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées -
Code de la commande publique)

Table des matières

1.	ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT	3
2.	CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE	4
3.	PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	4
4.	EXAMEN DES CANDIDATURES	7
5.	PROCEDURES DE RECOURS	9

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris

Section Commande Publique

Représentant : Général de division Arnaud de CACQUERAY,

Commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris

Adresse : Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris

1 Pl. Jules Renard

Paris

75017

La personne en charge du dossier est : GHRAB Mouna mouna.ghrab@pompiersparis.fr 01 59 59 03 19.

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Travaux de réfection des sanitaires du Centre de Secours de Pantin**

Code CPV	Libellé CPV
45232460	Travaux d'installations sanitaires

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Travaux de réfection des sanitaires du Centre de Secours de Pantin
 Acheteur	Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris
 Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris 93 rue Cartier Bresson 93500 PANTIN
 Délai	5 mois
 Variation des prix	Fermes actualisables
 Nature des prix	Prix forfaitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots. Le non allotissement se justifie par le caractère difficilement séparable des travaux, dont la fragmentation entraînerait une coordination plus lourde et plus coûteuse, notamment en raison de l'obligation de recourir à une mission d'ordonnancement pilotage et coordination. Bien que chaque lot puisse être attractif individuellement, la globalisation des prestations demeure financièrement plus avantageuse pour l'ensemble des parties au contrat. Elle permet également de réduire les délais d'exécution, un enjeu essentiel compte tenu du caractère indispensable des installations sanitaires au bon fonctionnement des activités de secours de la Caserne.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée restreinte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

La consultation est organisée selon une procédure restreinte.

Seuls les candidats sélectionnés après examen des candidatures seront invités à présenter une offre.

Une visite des lieux aura lieu avec des créneaux imposés. Les modalités seront transmises dans le cahier des charges aux sociétés dont la candidature aura été retenue.

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.maximilien.fr>.

■ Dossier de consultation :

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidature (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Afin de permettre aux candidats de bien comprendre les attendus dans le cadre du projet de marché public, le cahier des clauses techniques est disponible sur le profil acheteur.

■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents :

Seuls les candidats sélectionnés après examen des candidatures seront invités à réaliser la visite de site.

■ Délai de validité des candidatures :

Le délai de validité des candidatures est de **6 mois** à compter de la date limite de réception des candidatures.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://marches.maximilien.fr>.

■ Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des candidatures leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://marches.maximilien.fr>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des candidatures démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs candidatures, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Formulaire DC1	Ce formulaire exprime le consentement du candidat à participer à la consultation. Afin de faciliter la complétude du formulaire, le candidat est invité à consulter la notice explicative disponible sur le site de la DAJ. https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/dc1.pdf?v=1755523720
Formulaire DC2	Ce formulaire exprime la déclaration du candidat contenant ses capacités techniques, professionnelles et financières. Afin de faciliter la complétude du formulaire, le candidat est invité à consulter la notice explicative disponible sur le site de la DAJ. https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/notices_dc/20231020_Note-explicative-DC2.pdf?v=1755523720
Délégations de pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat	Ce document est à fournir obligatoirement pour prouver que le signataire du dossier (celui détenant le certificat électronique ayant permis de signer électroniquement) dispose des pouvoirs lui permettant d'engager la société au stade de la candidature.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

■ **Modalités de remise des candidatures :**

Les candidatures doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marches.maximilien.fr>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

État-major - Brigade de sapeurs-pompiers de Paris

Bureau des affaires juridiques et de la commande publique

À l'attention du CNE GHRAB Mouna

1, Place Jules Renard

75 017 PARIS

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels

indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des candidatures. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ **Candidatures et candidatures remises hors délai par voie électronique**

Les candidatures déposées par voie électronique sur la plate-forme de réponse aux consultations dématérialisées après la date limite de remise des candidatures de la présente consultation seront enregistrées.

Toutefois, les plis concernés seront éliminés des fichiers de la personne publique sans avoir été lus et les candidats en seront informés.

■ **Modification du groupement :**

Les candidats sont informés que l'acheteur n'autorise pas les constitutions ou modifications de groupement au cours de la consultation.

4. EXAMEN DES CANDIDATURES

■ **Recevabilité des candidatures :**

Les candidatures reçues hors-délai sont éliminées en application des articles R2143-1 et R2143-2 du code de la commande publique. Les candidatures sont déclarées recevables dès lors que les candidats auront fourni l'ensemble des pièces comme demandé aux articles « Contenu des plis et conditions de participation » et « Critères de sélection des candidats » du présent règlement.

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement est globale.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières des sociétés nouvellement créées, le représentant du pouvoir adjudicateur pourra évaluer les capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre elles et ces opérateurs.

Dans ce cas, les sociétés nouvellement créées justifient les capacités de ces opérateurs et apportent la preuve qu'elles en disposeront pour l'exécution du marché.

Si elles sont objectivement dans l'impossibilité de produire les renseignements demandés, elles peuvent prouver leurs capacités par tout autre document considéré comme équivalent par le RPA.

Le représentant du pouvoir adjudicateur élimine les candidats qui n'ont pas qualité pour présenter dont les capacités paraissent insuffisantes (garanties professionnelles et financières).

■ Régularisation des candidatures :

Conformément à l'article R2144-2 du code de la commande publique, lors de l'examen des documents remis au titre de la candidature, si certaines pièces sont absentes ou incomplètes, le représentant du pouvoir adjudicateur peut demander aux candidats concernés de les produire ou de compléter leur dossier dans le délai qui sera précisé dans la demande. Ce délai court à compter de la date d'envoi de la demande. Passé ce délai, la candidature est éliminée.

■ Abandon de la procédure :

À tout moment, le représentant du pouvoir adjudicateur peut décider de déclarer sans suite la procédure de passation, conformément à l'article R.2185-1 du code de la commande publique. Les candidats sont informés dans les meilleurs délais des raisons pour lesquelles il a été décidé de ne pas poursuivre la procédure.

■ Critères de candidature :

Les candidatures sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

	Critère	Pondération	Descriptif
C1	Références	70 %	Le candidat doit présenter des références de chantiers comparables qu'il a réalisés au cours des deux dernières années. La note obtenue sur 10 points est ensuite pondérée.
C2	Montant du chiffre d'affaires	30 %	Montant du chiffre d'affaires annuel global en euros du candidat sur le dernier exercice disponible. Ce sous-critère est calculé de la manière suivante Critères d'évaluation du chiffre d'affaires (CA) HT : • Chiffre d'affaires HT supérieur ou égal à 1,2 million d'euros : 10/10 • Chiffre d'affaires HT strictement inférieur à 1,2 million d'euros et supérieur ou égal à 1 million d'euros : 5/10 • Chiffre d'affaires HT strictement inférieur à 1 million d'euros et supérieur ou égal à 700 000 euros : 1/10 • Chiffre d'affaires HT strictement inférieur à 700 000 euros ou non précisé : La candidature est jugée irrégulière La note obtenue sur 10 points est ensuite pondérée.

La note **globale N** du candidat, **sur 20 points** est la somme des notes pondérées obtenues pour chaque critère :
Note totale = 0,30 Références + 0,70 Montant du chiffre d'affaires

Les trois candidats ayant obtenu les meilleures notes seront retenus et invités à participer à la phase offre.

En cas d'égalité de points entre plusieurs candidats, le critère hiérarchiquement prioritaire sera utilisé pour départager les candidats concernés.

5. PROCEDURES DE RECOURS

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Paris

7 rue de Jouy

Paris

75181 Cedex 04

Téléphone : 01 44 59 44 00

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

Site internet : <https://paris.tribunal-administratif.fr/>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des candidatures présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)